



Déclaration du Forum Féministe

Un système économique transformateur en matière de sexospécificité, fondé sur les droits, la justice, les soins et l'égalité pour tous, est urgent.



I. CHAPEAU

Nous, féministes représentant des organisations, réseaux, mouvements et collectifs de la société civile de toutes les régions du monde au Forum Féministe en amont de la Quatrième Conférence Internationale sur le Financement au Développement (Séville, juillet 2025), sommes unies dans notre vision d'une transformation efficace, ambitieuse et systémique.

Nous réaffirmons notre engagement envers le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha, le Programme d'Action d'Addis-Abeba, la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement et son Programme d'Action, l'Accord de Paris, le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, le Pacte pour l'Avenir, ainsi que tous les autres engagements et cadres mondiaux et régionaux qui placent l'égalité sexospécifique, les droits humains, la démocratie, les libertés fondamentales, la justice environnementale et le développement durable au cœur du multilatéralisme.

Nous reconnaissons et saluons les affirmations claires du Compromis/Compromiso de Séville concernant l'impératif indispensable de parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, sa reconnaissance cruciale de la valeur économique inhérente au travail de soins non rémunérés et sa référence à l'éradication de la violence sexiste.

Néanmoins, nous sommes vivement préoccupés par le fait que l'engagement pris n'oriente pas suffisamment l'architecture de financement vers la réalisation d'une économie véritablement juste en matière de sexospécificité, dans laquelle le financement du développement se traduira par des résultats équitables et une répartition juste des ressources, capables de promouvoir la justice sociale, économique et environnementale et de renforcer la démocratie et le multilatéralisme.

Nous continuerons donc à suivre la mise en œuvre du Compromiso de Séville, exigeant un modèle économique fondé sur les droits, juste sur le plan environnemental, décolonial, intersectionnel, durable et centré sur les gens, qui privilégie les soins, les réparations, la redistribution et la redevabilité. Nous en appelons à la fin urgente de l'escalade des guerres, des invasions territoriales et des génocides. Seules la paix et une transformation de la gouvernance économique en profondeur en matière de sexospécificité peuvent inverser les crises multiples et croisées auxquelles nous sommes confrontés. Rien de moins ne sera acceptable.

En ce moment décisif de crises mondiales croisées, des solutions féministes sont urgentes et les féministes brandissent notre drapeau rouge afin de dénoncer les défis qui nous attendent, alors que l'ordre économique défaillant continue d'aggraver les inégalités et de tirer profit des guerres et de la destruction environnementale. Nous refusons d'accepter cette trajectoire comme étant inéluctable. Nous en appelons à un multilatéralisme et une diplomatie féministes courageux, inclusifs et transformateurs, ayant pour piliers une Organisation des Nations Unies renforcée, notamment un Conseil de Sécurité respectueux de la Charte des Nations Unies et répondant aux réalités et aux exigences des pays du Sud et des plus défavorisés.

Il est temps d'agir, et nous, féministes, menons cette transformation essentielle.



II. RÉFORME DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE ET ENJEUX SYSTÉMIQUES

Restructurer la gouvernance économique mondiale afin de centrer le leadership féministe, la parité au sein des pays du Sud et le leadership significatif de la société civile et des communautés marginalisées implique la **démocratisation de la prise de décision** dans toutes les institutions financières internationales (IFI) et banques multilatérales de développement (BMD), notamment par la réforme urgente des systèmes de vote du FMI et de la Banque Mondiale.

Appeler les IFI et les BMD à intégrer les droits humains, l'égalité entre les sexes et la justice environnementale dans leurs mandats, leurs politiques, leurs financements et leurs mécanismes de responsabilisation. Cela doit inclure le rejet total des mesures d'austérité aveugles au genre qui nuisent de manière disproportionnée aux femmes, aux filles, dans toute leur diversité et aux groupes marginalisés.

Adopter des cadres féministes régissant les flux de capitaux et la riposte aux crises financières, qui protègent les services publics, l'économie des soins et les moyens de subsistance des femmes et des filles. La stabilité macroéconomique doit être sensible aux enjeux sexospécifiques, équitable et centrée sur la justice sociale et climatique.

Faire appel à des émissions périodiques de Droits de Tirage Spéciaux (DTS), découplées des quotes-parts du FMI, au bénéfice des pays qui en ont le plus besoin, notamment les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, de manière équitable. Réaffecter les DTS aux pays à faible revenu sans conditions, en créant un espace budgétaire pour les investissements sociaux et une reprise après la crise fondée sur la justice, et non sur la dépendance à la dette.

Redéfinir la notion de risque financier et de solvabilité en utilisant des méthodologies féministes et pilotées par les pays du Sud qui privilégient les droits humains, l'égalité des sexes, le développement durable et la résilience climatique, et non l'orthodoxie du marché ou les indicateurs économiques coloniaux.



III. DETTE ET AUSTÉRITÉ

Nous en appelons à l'élaboration d'une Convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine – un cadre juridique contraignant, transparent et fondé sur les droits pour la résolution et la prévention de la dette, comprenant notamment un traité multilatéral permanent de résolution de la dette afin de garantir des processus démocratiques, justes, équitables et responsables visant la prévention et la résolution des crises de la dette. Ce cadre ne doit pas être dominé par les créanciers et doit être centré sur l'égalité sexospécifique, la durabilité écologique et les droits humains. Il doit respecter la souveraineté des pays débiteurs et privilégier la durabilité de la vie plutôt que les intérêts des marchés financiers.

Annuler et restructurer la dette souveraine de manière à assurer une justice réparatrice, reproductive et climatique, en particulier pour les pays vulnérables à faible revenu, à revenu intermédiaire et les pays les moins avancés. Aucun pays ne devrait être contraint de choisir entre le remboursement de sa dette et le respect de ses droits humains, notamment la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), la santé, l'éducation ou les engagements climatiques. Ces processus doivent reconnaître et réparer la responsabilité historique des pays du Nord dans les pratiques de prêt abusives. Les financements futurs doivent s'aligner sur les principes d'efficacité du développement et promouvoir la solidarité.

Réviser les analyses de viabilité de la dette (AVD) afin d'aller au-delà des indicateurs budgétaires étroits et d'intégrer les droits humains, la protection sociale, l'égalité sexospécifique et la vulnérabilité climatique. Les AVD doivent évaluer la capacité des États à respecter leurs obligations en matière de services publics essentiels, à lutter contre les violences sexistes et à faire respecter les droits économiques, environnementaux et sociaux. Les tribunaux régionaux des droits humains et **les organes conventionnels onusiens doivent être habilités à examiner formellement les impacts de la dette et de l'austérité** sur les droits humains, en utilisant des indicateurs intersectionnels et des cadres féministes.

Assurer une protection universelle et éliminer les mesures d'austérité face au surendettement qui démantèlent les services publics, aggravent la pauvreté et portent un préjudice disproportionné aux femmes, aux filles et aux communautés marginalisées. Les mesures de lutte contre la dette doivent privilégier une redistribution équitable, une transformation économique structurelle et des alternatives féministes qui soutiennent les soins, la justice et la durabilité.

Réglementer les pratiques de prêt abusives en exigeant la transparence des contrats de dette, des modèles de tarification et des évaluations des risques. Supprimer les primes de risque injustifiées et exiger des prêteurs qu'ils alignent leurs financements sur les priorités d'investissement social à long terme. Les ressources publiques doivent être utilisées pour soutenir les biens publics, et non pour rembourser des dettes illégitimes ou insoutenables.



IV. RÉORIENTATION DU FINANCEMENT AU DÉVELOPPEMENT : DU PRIVÉ AU PUBLIC ET À L'INDIVIDU

Réorienter le financement au développement des modèles privés à but lucratif, tels que les partenariats entre public-privé (PPP) et le financement mixte, vers des investissements publics directs et solides, favorisant un développement inclusif et équitable et la paix. Rejeter les mécanismes de financement opaques qui compromettent le développement durable, violent les droits et creusent les inégalités. Exclure les services publics essentiels, notamment les services sociaux, la santé et l'éducation, des modèles de financement privé afin de garantir un accès universel.

Assurer la responsabilité des entreprises par le biais de cadres juridiques contraignants qui respectent les droits humains, la protection du travail et l'égalité des sexes, y compris la prévention des violences sexistes. Supprimer les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) qui privilégient les intérêts des entreprises au détriment du bien-être public. Redéfinir le risque lié au financement au développement sous l'angle de la justice sociale et sexospécifique, en veillant à ce que tous les investissements soient soumis à des évaluations d'impact sexospécifiques et raciales qui privilégient l'équité et le bien-être collectif.

Institutionnaliser une budgétisation et une gestion des finances publiques sensibles au genre, favorisant une appropriation équitable, une juste rémunération et un leadership inclusif. Veiller à ce que les institutions financières publiques ne collaborent qu'avec des entités qui respectent les droits du travail et les droits humains, et qui s'engagent à combler les écarts entre les sexes et à promouvoir une justice économique féministe. Exiger des entreprises recevant des fonds publics, notamment par le biais de PPP, qu'elles se soumettent à des audits environnementaux et sexospécifiques obligatoires, évaluant l'équilibre entre les sexes, les normes de sécurité, les droits reproductifs et l'équité salariale.

Réglementer les acteurs financiers opaques en exigeant la divulgation de la propriété effective et une surveillance stricte des flux de capitaux transfrontaliers. Les banques de développement doivent être tenues responsables de la prise en compte de la dimension de sexospécificité dans leurs investissements, en les fondant sur les droits et en les rendant durables sur le plan environnemental. Mettre fin aux pratiques fiscales préjudiciables des entreprises et aux flux financiers illicites qui sapent les recettes publiques. Promouvoir la justice fiscale en harmonisant les règles fiscales et en réorientant les ressources perdues vers des services publics et une protection sociale sensibles au genre.

Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS) en tant qu'alternative démocratique et féministe aux modèles de croissance extractifs. Reconnaître et investir dans les acteurs de l'ESS, notamment les coopératives, les entreprises communautaires et les collectifs informels de femmes, qui placent l'entraide, l'équité et la durabilité au cœur de leurs activités et de leurs résultats.

Construire une architecture de financement transparente, inclusive et responsable, ancrée dans les droits humains, la justice environnementale et le développement équitable entre hommes et femmes. Réviser les Cadres de Financement Nationaux Intégrés (CFNI) afin de garantir leur alignement sur les objectifs de justice sociale et de sexospécificité, en intégrant des mécanismes de surveillance et de redevabilité publics dans tous les instruments de financement. Accorder la priorité à l'intérêt public et défendre la responsabilité des États dans la protection des intérêts publics, en particulier pour les femmes et les communautés marginalisées.

S'engager à améliorer les investissements publics dans le secteur de la santé et à développer des systèmes de protection sociale universels, garantissant l'accès universel aux services sociaux, à la santé et aux stratégies sanitaires; fournir une gamme complète de services de santé sexuelle et reproductive dans le cadre du Paquet de Services Essentiels, en s'attaquant davantage aux inégalités d'utilisation des services de santé, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables, tout en sachant que nous sommes loin d'atteindre la couverture sanitaire universelle (CSU).

V. MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES ET FISCALITÉ

Créer un Organisme fiscal mondial sous l'égide des Nations Unies et adopter une convention fiscale onusienne contraignante afin de démocratiser la gouvernance fiscale internationale, en intégrant des principes féministes, redistributifs et réparateurs dans les règles fiscales mondiales afin de maintenir les garanties en matière de sexospécificité, de climat et de droits humains, tout en mettant fin aux abus fiscaux des entreprises. Ces mécanismes doivent garantir la transparence, l'inclusion et une représentation équitable des pays du Sud, de la société civile, des femmes dans toute leur diversité, en particulier des personnes d'origine africaine, des migrantes et des peuples autochtones.

Reconquérir la fiscalité comme bien public et instrument de mobilisation des ressources nationales (MRN). La fiscalité doit être ancrée dans les droits humains et conçue pour la redistribution, la responsabilisation démocratique et le développement durable. Les États doivent assurer une surveillance inclusive et transparente, en plaçant la politique fiscale progressive au cœur de la réalisation du Programme à l'horizon 2030.

Mettre en œuvre des systèmes fiscaux progressistes et sensibles au genre qui réduisent les écarts de richesse et entre hommes et femmes, redistribuent les ressources et financent les services publics universels. Cela comprend l'imposition des riches et des ultra-riches, des plus-values, des successions, de la propriété, des transactions financières et des grands pollueurs, tout en réduisant les impôts régressifs comme la TVA qui pèsent de manière disproportionnée sur les femmes, les filles et les communautés à faibles revenus. Mettre fin aux incitations fiscales néfastes pour les entreprises qui produisent des dommages sociaux, notamment sanitaires et environnementaux, et orienter les revenus vers les systèmes de soins, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes et des races, l'EAH(y compris la santé menstruelle) et la résilience climatique.

Mettre fin à la crise mondiale des abus fiscaux commis par les élites fortunées et les multinationales. Lutter contre l'érosion de la base d'imposition, le transfert de bénéfices, l'évasion fiscale et les flux financiers illicites qui minent les budgets publics, en particulier dans les pays du Sud. Mettre pleinement en œuvre les recommandations du panel Mbeki et mettre en place des mécanismes publics solides afin de surveiller, sanctionner et prévenir les abus fiscaux. Appliquer des règles fiscales fondées sur le contenu afin de prévenir le transfert de bénéfices et veiller à ce que les normes fiscales mondiales privilégient l'équité, l'intérêt public et la justice en matière de développement.

Exiger des évaluations d'impact obligatoires selon le genre pour toutes les politiques fiscales et de dépenses publiques. Les gouvernements doivent collecter et publier des données fiscales ventilées par sexe et évaluer l'impact des mesures fiscales et budgétaires sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités sexospécifiques, notamment en ce qui concerne l'accès aux services, le travail de soins non rémunéré et la participation au marché du travail. **Institutionnaliser une budgétisation sensible au genre** afin de garantir des dépenses publiques équitables qui réduisent directement la charge de travail et renforcent l'équité sociale.

Taxer les pollueurs afin de lutter contre les dommages climatiques et écologiques tout en soutenant une transition juste. Appliquer une fiscalité équitable aux industries ayant subi des dommages environnementaux, en veillant à ce que les recettes soutiennent l'adaptation au changement climatique, les programmes de transition juste et la protection sociale des communautés touchées, notamment

les femmes, les populations autochtones, les migrants et les travailleurs de première ligne. Éviter une tarification régressive du carbone ; tenir plutôt les pollueurs historiques et les entreprises responsables de leurs conséquences financières.

Soutenir les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dirigées par des femmes par le biais de crédits ciblés, de politiques d'achats publics antidiscriminatoires et de systèmes de soutien public accessibles. Reconnaître leur rôle dans la promotion de l'égalité sexospécifique et la construction d'économies valorisant le travail vital plutôt que la maximisation des profits.

VI. COMMERCE

Réformer les règles commerciales afin de garantir qu'elles soutiennent l'égalité sexospécifique, le travail décent, la souveraineté alimentaire et le développement des industries locales. Les accords commerciaux doivent intégrer des normes contraignantes en matière d'égalité homme-femme par le biais d'évaluations d'impact obligatoires sur le genre, protéger le travail et les droits des femmes, notamment la santé et les droits sexuels et reproductifs, et garantir un accès équitable aux ressources et aux moyens de production.

Démocratiser la gouvernance du commerce mondial en garantissant une participation significative des pays du Sud et des mouvements féministes locaux. Mettre en place des mécanismes institutionnalisés pour favoriser l'engagement de la société civile dans l'élaboration des politiques commerciales. Soutenir les coopératives dirigées par des femmes, le secteur informel et les petites productrices, en particulier dans les pays du Sud, par le biais de financements publics et de la promotion de relations commerciales Sud-Sud équitables et justes.

Lutter contre la violence sexiste dans le commerce transfrontalier en adoptant des protocoles de protection et en garantissant la sécurité et la dignité de toutes les commerçantes. Appliquer toutes les normes du travail de l'OIT dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et exiger un suivi ventilé par sexe des pratiques des entreprises. Exclure les services publics essentiels, tels que la santé, l'éducation et l'eau, de tous les accords commerciaux et d'investissement privés, en veillant à ce qu'ils restent universellement accessibles, financés par des fonds publics et protégés de la privatisation.

Réviser les règles mondiales en matière de propriété intellectuelle (PI), notamment l'accord sur les ADPIC, afin de garantir un accès équitable aux biens publics tels que les médicaments, les vaccins, les avancées sanitaires et les technologies. Les crises du VIH/SIDA et de la COVID-19 ont mis en évidence la nécessité d'une réforme urgente de la PI et d'une promotion de l'achèvement du Programme de Doha pour le développement, en mettant l'accent sur la souveraineté alimentaire, la santé publique et l'accès des femmes aux ressources.

Transformer le commerce numérique grâce à des structures de gouvernance inclusives qui garantissent la souveraineté des données, un accès équitable aux technologies et l'inclusion numérique des femmes, des filles et des groupes et populations marginalisés. Il faut mobiliser des financements féministes pour une transition commerciale juste, en réorientant les ressources de la militarisation vers les services publics et les alternatives sexospécifique économiques, durables et justes.



VII. ÉCONOMIE DES SOINS, MILITARISME ET CLIMAT

Considérer le travail de soins comme un pilier fondamental des politiques économiques et développementaux, reconnaissant sa contribution essentielle à l'économie mondiale. Le travail de soins non rémunéré et sous-payé, effectué de manière disproportionnée par les femmes et les filles, en particulier dans les communautés et les populations marginalisées, doit être pleinement intégré à la planification macroéconomique et garantir des services de soins financés par des fonds publics et universellement accessibles ainsi que des systèmes de protection sociale vigoureux, avec des salaires, des droits et des protections décents pour tous les travailleurs du secteur des soins, quel que soit leur statut migratoire ou professionnel.

Quantifier le travail de soins non rémunéré et informel à l'aide de données ventilées par sexe et d'indicateurs inclusifs et féministes. Elaborer des indicateurs de progrès alternatifs allant au-delà du PIB pour refléter le bien-être, la redistribution des richesses, les systèmes de soins et la cohésion sociale. Ces indicateurs doivent être ancrés dans les droits humains, la durabilité écologique et la justice sexospécifique et raciale, et élaborés selon des processus participatifs et transparents.

Lutter contre la crise climatique par une transformation économique structurelle ancrée dans la justice climatique et les réparations. Il faut reconnaître et répondre aux dettes écologiques et climatiques des pays du Nord en veillant à ce que le financement climatique soit public, fondé sur les droits et responsable de ses impacts sociaux, sexospécifiques et environnementaux. On doit intégrer l'égalité homme-femme, la justice reproductive et l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR) dans tous les financements climatiques, en ciblant les communautés en première ligne, notamment les femmes, les peuples autochtones, les soignants et les personnes LGBTQI+.

Désengager le militarisme et redéfinir la sécurité mondiale à l'aide d'une perspective féministe privilégiant les soins, la coopération et la paix plutôt que l'extraction et la violence. Ainsi faut-il rejeter la militarisation de l'aide et le détournement de la coopération au développement vers des objectifs de sécurité qui perpétuent les inégalités et les préjudices. Réorienter alors les dépenses militaires vers le financement des services publics, des infrastructures sociales et de la résilience environnementale tout en accordant la priorité à un financement équitable et inconditionnel des biens publics mondiaux tels que les vaccins, la protection et l'adaptation au changement climatique, et une relance sans dette. Il convient de fournir un financement rapide, sous forme de subventions, aux organisations féministes, dirigées par des femmes et des filles, ainsi qu'aux infrastructures de soins, comme élément central d'une réponse féministe à la crise mondiale.



VIII. COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Nous appelons l'ONU et ses États membres à s'engager et à soutenir un Cadre de financement féministe à l'échelle de l'ONU pour les organisations de femmes, les organisations dirigées par des filles et la société civile. Ce Cadre devrait : fixer des objectifs ambitieux de financement pour les organisations de femmes, en particulier les groupes locaux et ceux qui luttent contre les formes croisées de discrimination ; harmoniser et simplifier les processus de financement entre les agences onusiennes et les gouvernements donateurs afin de réduire les charges administratives et d'améliorer l'accès au financement pour les organisations dirigées par des femmes, des filles et féministes, en particulier les plus petites organisations ; fournir un financement de base, flexible et à long terme pour soutenir les solutions menées par des femmes et des filles ; recadrer, redistribuer et partager les risques grâce à des modèles de financement collectifs ; et adopter une approche réparatrice du financement qui vise à transférer le pouvoir par le biais de partenariats fondés sur la confiance.

Nous faisons appel à une coopération au développement transformatrice, féministe, décolonisée, juste et publique, fondée sur des subventions et inconditionnelle. La coopération doit viser à démanteler les inégalités structurelles ancrées dans le patriarcat, le colonialisme et le capitalisme.

Protéger l'Aide publique au développement (APD) comme un bien public et national, en veillant à ce qu'elle soit pleinement mise en œuvre par tous les pays donateurs, qu'elle soit guidée par les droits humains, la justice sexospécifique et raciale, la durabilité environnementale et soumise à des évaluations d'impact féministes contraignantes.

Transférer le pouvoir en matière de coopération au développement vers l'appropriation par les pays du Sud et le leadership féministe. Investir dans des alternatives économiques féministes locales, conçues et gérées conjointement avec des groupes féministes, autochtones et la société civile communautaire. Garantir la transparence et l'allocation participative des ressources afin de promouvoir la redevabilité démocratique et des résultats équitables.

Préserver la marge de manœuvre politique des pays en développement et interdire le détournement de l'APD au profit d'intérêts commerciaux ou géopolitiques.

Éliminer toutes les conditionnalités de politique économique liées à l'aide qui favorisent l'austérité, la privatisation ou la déréglementation, en reconnaissant leurs effets disproportionnés sur les femmes, les filles et les communautés marginalisées. Soutenir l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire et financer une protection sociale universelle, des systèmes de soins résilients et une adaptation climatique juste en termes de sexospécificité, sans imposer de modèles politiques externes.

Établir un cadre international contraignant pour la coopération au développement, sous l'égide des Nations Unies, qui garantisse la cohérence, la transparence et l'alignement sur les normes relatives aux droits humains. Ce cadre devrait fournir un soutien normatif aux exigences susmentionnées et indiquer les mécanismes de leur mise en œuvre.



IX. SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION (STI)

Investir dans l'élimination des obstacles systémiques à la participation des femmes, des filles et des personnes de diverses identités sexospécifiques aux domaines des Sciences, de la Technologie, de l'Ingénierat et des Mathématiques (STIM) en éliminant la fracture numérique entre les sexes et en garantissant l'accès à une éducation de qualité, à des programmes de formation inclusifs, à des incitations à l'embauche et à une budgétisation sensible au genre, en ciblant particulièrement les communautés marginalisées et sous-représentées. Des mécanismes formels doivent être mis en place pour garantir l'inclusion significative de la société civile féministe, autochtone et des pays du Sud dans la gouvernance du financement des STI, garantissant ainsi la transparence, la redevabilité et l'innovation communautaire.

Respecter les obligations internationales en facilitant un transfert de technologie équitable et respectueux des droits vers les pays du Sud. Ce transfert doit soutenir les systèmes d'innovation locaux, protéger les savoirs autochtones et les méthodologies féministes, et être exempt de conditionnalités abusives. Le financement public doit privilégier la recherche et le développement de solutions technologiques transformatrices en matière sexospécifique qui font promouvoir les droits des femmes et des filles et la résilience climatique, telles que la FemTech, l'intelligence artificielle éthique, les outils d'autonomisation numérique et les technologies climatiques, en veillant à ce qu'elles soient accessibles aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dirigées par des femmes.

Veiller à ce que tous les cadres mondiaux de gouvernance numérique et les politiques scientifiques et technologiques soient ancrés dans les droits humains, l'équité et la justice sexospécifique. Cela implique de réglementer les technologies numériques afin de prévenir la discrimination et la surveillance algorithmiques, et de promouvoir le libre accès, la souveraineté des données et l'appropriation communautaire des ressources numériques, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains et au Pacte numérique mondial. Un financement public équitable doit garantir que les pays en développement et les communautés historiquement exclues du progrès technologique puissent accéder aux infrastructures, aux connaissances ouvertes et aux institutions d'innovation nécessaires à la construction d'écosystèmes de STI résilients et justes en matière sexospécifique.



X. DONNÉES, SUIVI ET SURVEILLANCE

Exiger des données transparentes et désagrégées sur tous les flux de financement, ainsi que des investissements dans les systèmes statistiques afin de suivre l'équité, favoriser l'élaboration de politiques féministes et garantir la redevabilité, tout en publiant régulièrement des rapports accessibles et transparents détaillant les impacts sexospécifiques des politiques, révélant qui en bénéficie/payé, afin de garantir la justice.

Institutionnaliser les évaluations d'impact sexospécifique (EIS) dans tous les cadres de financement et d'innovation afin de prévenir les préjuges sexistes, de prendre en compte les réalités des communautés marginalisées et d'établir et financer un suivi féministe et communautaire du financement au développement, à l'aide d'outils tels que les tableaux de bord d'équité pour la redevabilité nationale, régionale et mondiale, et d'appliquer des rapports transparents sur les impacts économiques sexospécifiques.

Définir des cibles et des indicateurs mesurables pour surveiller la mise en œuvre des engagements pris lors du Compromiso de Séville, lors de la IVème Conférence sur le Financement au Développement, ainsi que dans d'autres processus pertinents de financement au développement.

Financer et ressourcer de véritables plateformes multipartites féministes et des partenariats avec la société civile des femmes, en particulier celles des pays du Sud, afin de suivre tous les mécanismes d'examen du FFD. Le leadership de la société civile est essentiel pour un financement transparent, transformateur et fondé sur les droits.

Nous exhortons tous les États membres à s'engager formellement à adopter chacun des appels à l'action mentionnés dans la présente Déclaration. À l'approche de la Cinquième Conférence Internationale sur le Financement au Développement, nous devons avancer vers l'élimination des inégalités structurelles, l'éradication de la pauvreté et l'accélération de la mise en œuvre des cadres de financement au développement et d'égalité sexospécifique afin de parvenir à des sociétés justes et égalitaires et de tenir les promesses du Programme à l'horizon 2030 et de ses Objectifs de Développement Durable.





Déclaration du Forum Féministe

Un système économique transformateur en matière de sexospécificité, fondé sur les droits, la justice, les soins et l'égalité pour tous, est urgent.

